

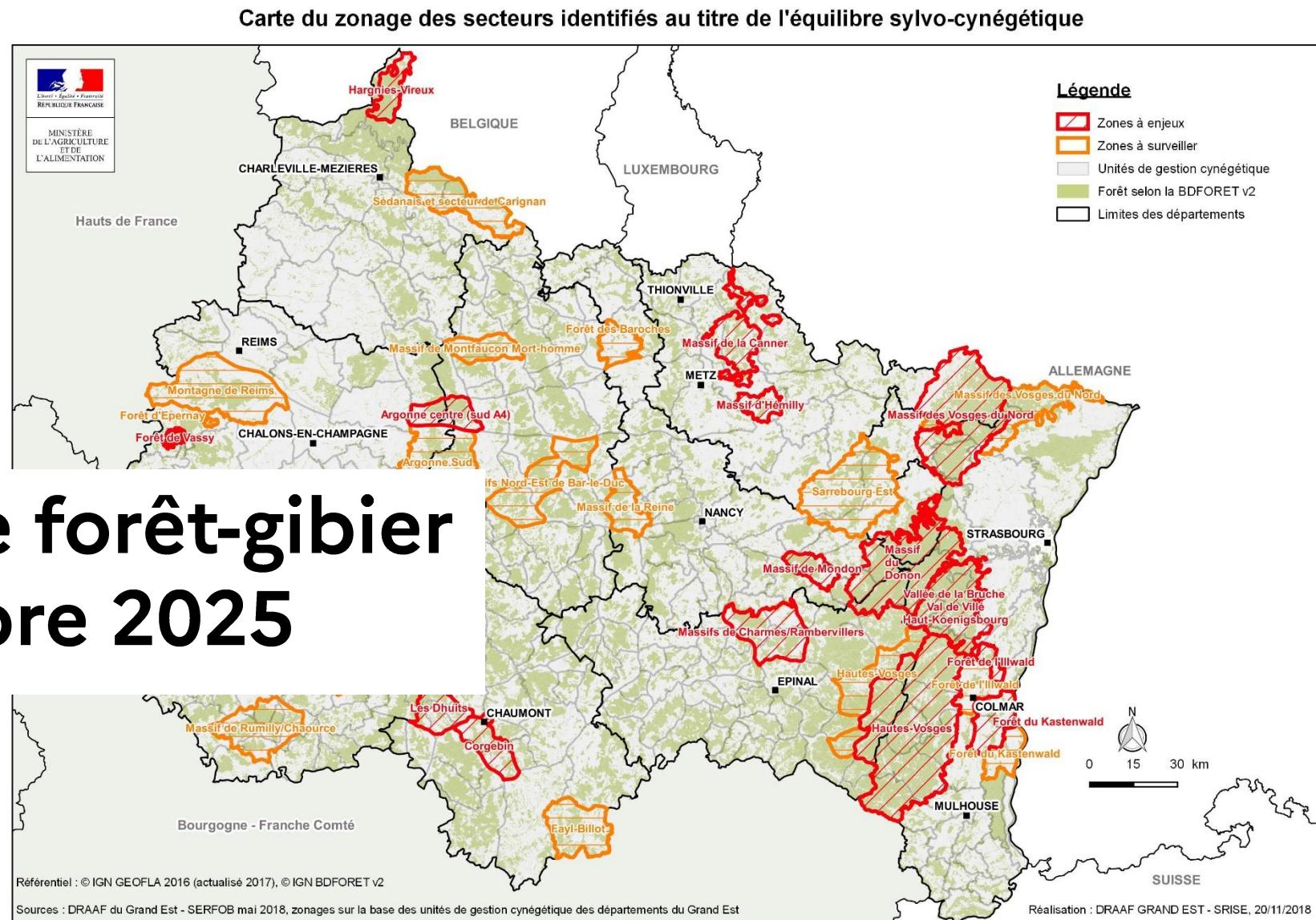


PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité paritaire forêt-gibier du 20 octobre 2025

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service régional de la forêt et du bois



Ordre du jour

Point 1/	Actualités nationales : présentation des travaux du Comité Technique National de l'équilibre sylvo-cynégétique (CTN)
Point 2/	Présentation du bilan de la mise en place et du suivi des ICE dans la région, présentation par la FRC des travaux menés dans le cadre de l'observatoire de la biodiversité
Point 3/	<p>Suivi des actions menées sur les zones à enjeux (actions 1.1 et 2.2)</p> <ul style="list-style-type: none">- Présentation des travaux menés par la mission d'animation régionale depuis novembre 2024, en particulier sur les zones à enjeux interdépartementales (Argonne centre, Donon, Hautes-Vosges et Vosges du Nord)- Proposition d'évolutions de la méthodologie d'élaboration de la carte régionale des secteurs identifiés au titre de l'équilibre sylvo-cynégétique (<i>projet de méthodologie révisée envoyé amont</i>)- Examen des demandes d'évolution de la carte régionale des zones de déséquilibre sylvo-cynégétique : décision des membres du comité paritaire concernant les deux demandes reçues : Illwald (67) et Mondon (54) (<i>dossiers envoyés amont</i>)
Point 4/	Questions diverses

Evolution de la méthodologie d'élaboration de la carte régionale

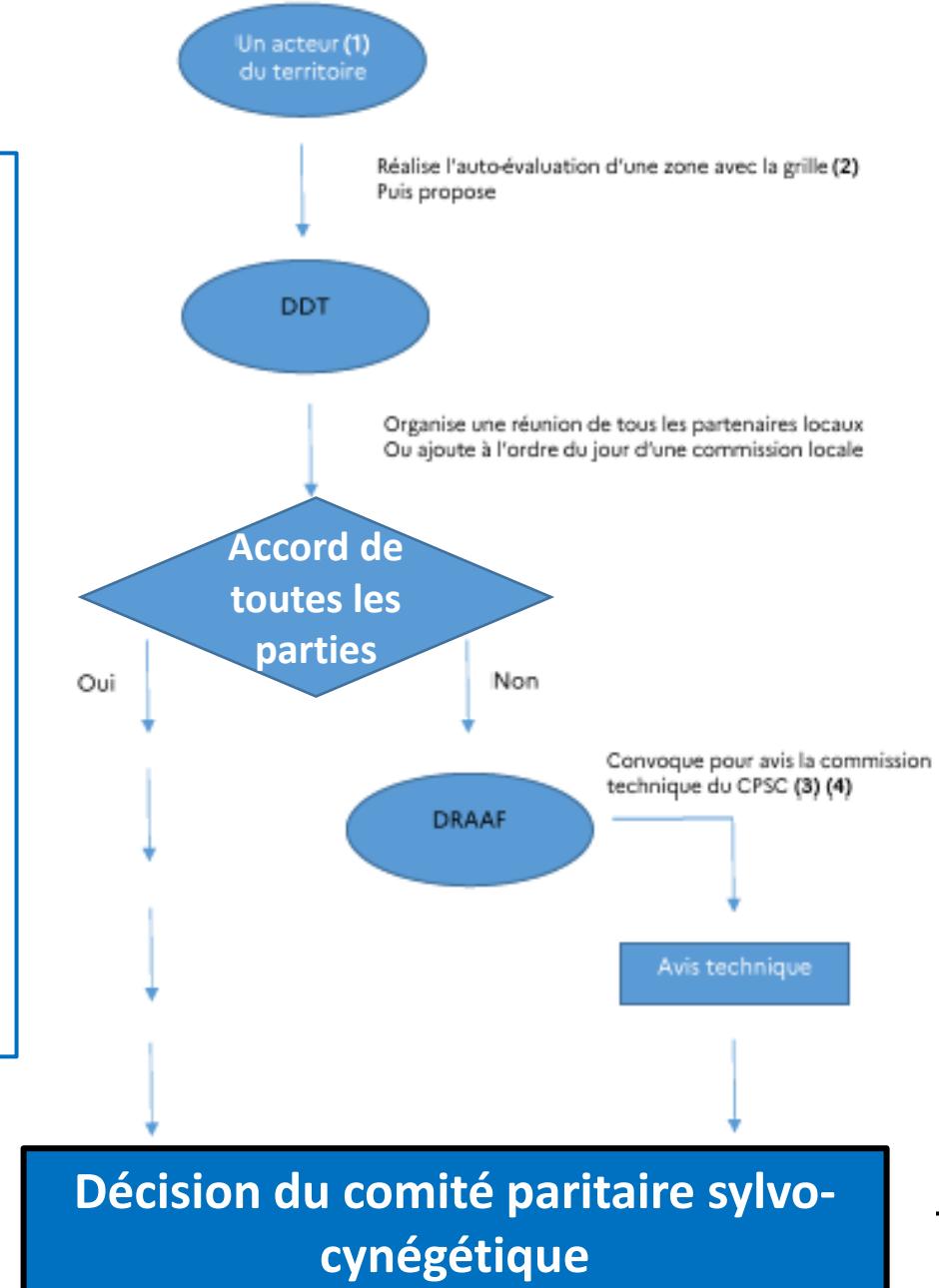
- Objectifs : Eviter les situations de blocage et rendre la carte plus vivante
- Proposition d'évolution : Mieux encadrer le déclassement d'une zone à enjeux par la définition d'un plan d'actions de sortie, intégrant :
 - Précisions sur la demande : maintien en zone à surveiller, sortie complète du dispositif
 - Engagements à définir entre les partenaires, pour préciser l'obligation de moyens (ex. maintien des ICE, réalisation de diagnostic IRSTEA...), avec une indication de durée
 - Réévaluation de la situation dans un délai à préciser
- Pas d'évolution sur les autres points de la note

Point 3/ Examen des demandes d'évolution de la carte régionale des zones en déséquilibre sylvocynégétique

Décision des membres du comité paritaire concernant les 2 demandes reçues

Zone à enjeux « Illwald »

- 15/09/23 : Réunion bilan de la zone
- 01/12/23 : Demande de déclassement déposée par la commune de Sélestat, auprès de la DDT (de zone à enjeux à zone à surveiller)
- 13/03/24 : **Vote favorable à l'unanimité** en CDCFS / **Pas d'avis de la CT**
- 15/05/24 : Transmission à la DRAAF, pour **décision en comité paritaire**



Zone à enjeux « Mondon »

- 29/06/23 : Restitution de l'audit
- 21/08/23 : Demande de déclassement déposée par la FDC 54, auprès de la DDT (de zone à enjeux à zone à surveiller)
- 14/09/23 : Vote en CDCFS, **pas d'accord** [favorable : chasseurs, agriculteurs ; abstention : forestiers, administration]
- CPSC d'octobre 2023 : décision d'organiser une tournée entre les acteurs locaux, pour partager le constat
- 27/08/25 : Réunion des acteurs locaux, suivie d'une tournée
- 17/09/25 : Réunion de la **commission technique (avis)**

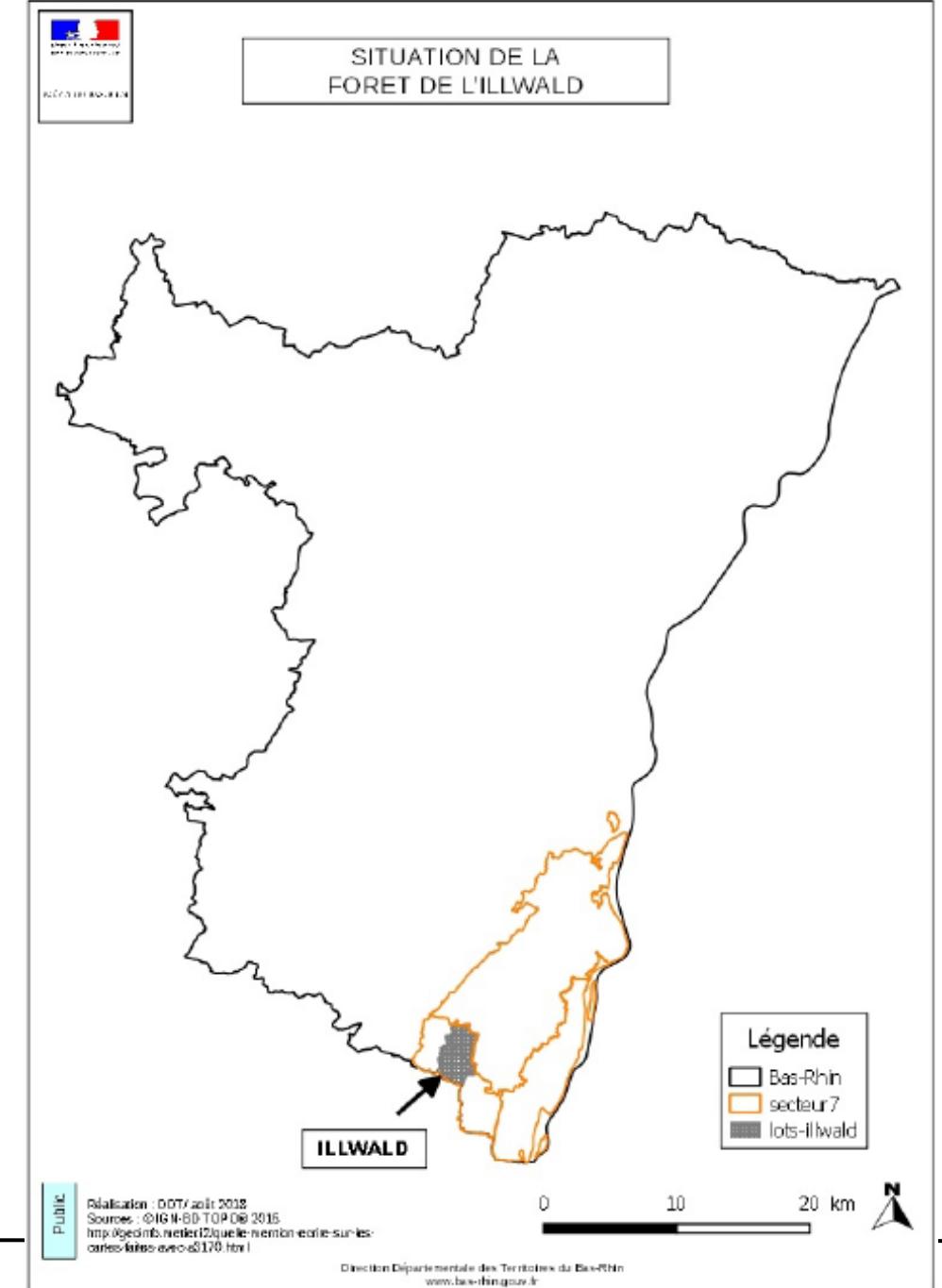
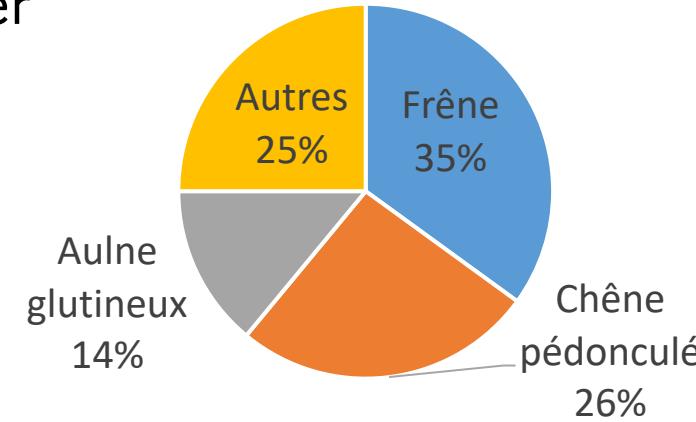
Examen et décision pour la demande de déclassement de la zone à enjeux « Illwald » (Bas-Rhin)

Carte d'identité de la zone

Source : diagnostic de la ZE, validé en janvier 2019

**Surface boisée du massif : 1 494 ha,
dont 1 493 ha de forêt communale**

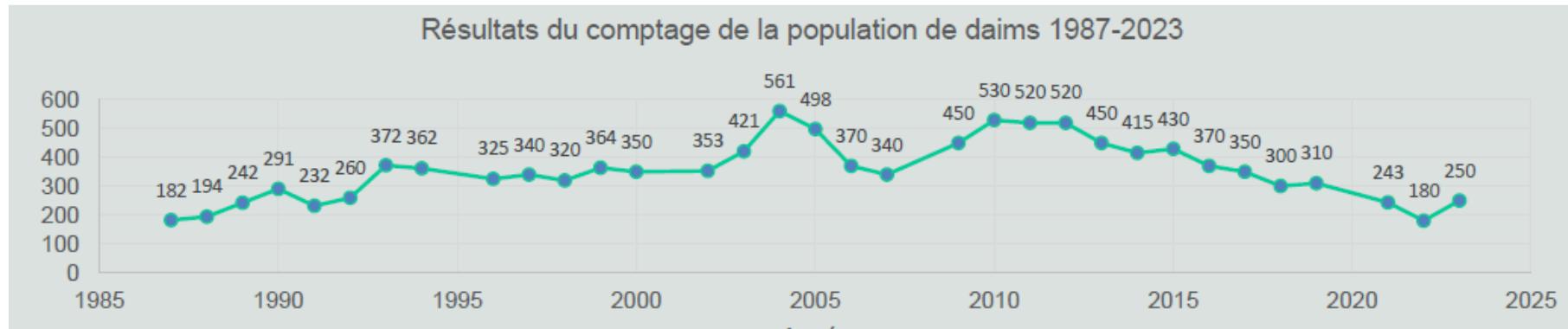
Espèces présentes et identifiées
comme responsable des dégâts :
**daim, chevreuil et, dans une
moindre mesure, sanglier**



1- Les ICE, suivis et tendance

Espèce DAIM

- Comptage daim depuis 1987 : baisse de la population observée
 - Objectif des partenaires : stabilisation de l'effectif à 250-300 daims



- Mise en place d'un suivi de performance (poids) depuis 2020
- Pas d'indice de pression sur la flore → Régénération naturelle : chênes, érables, noyers noirs...

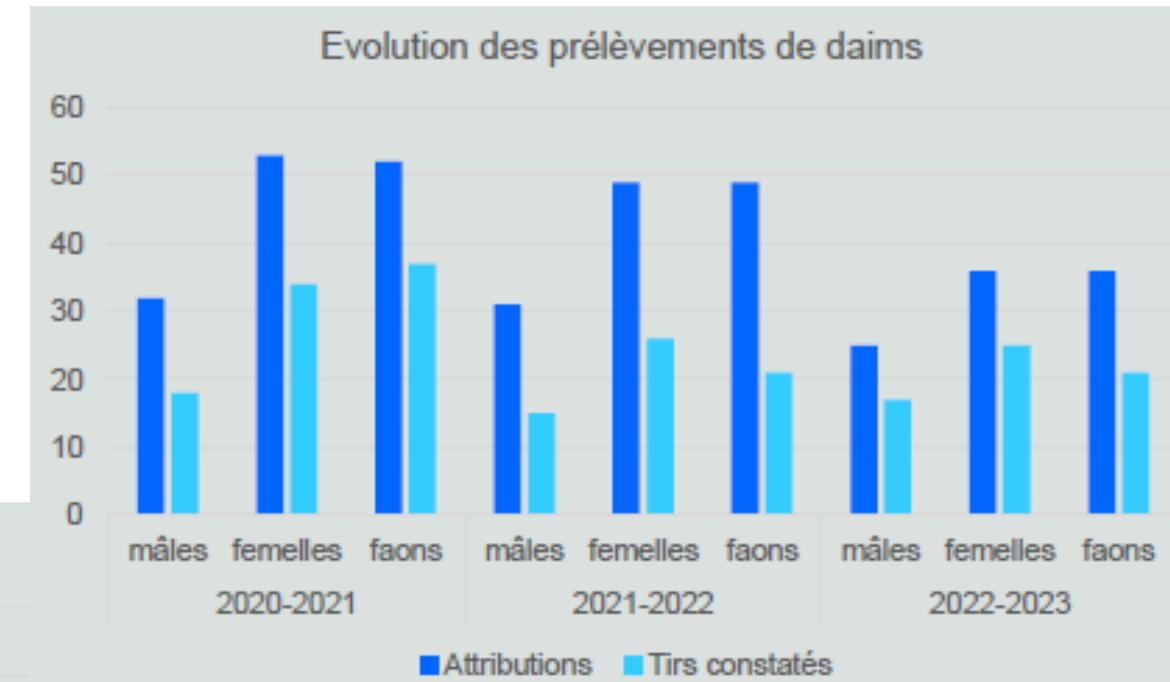
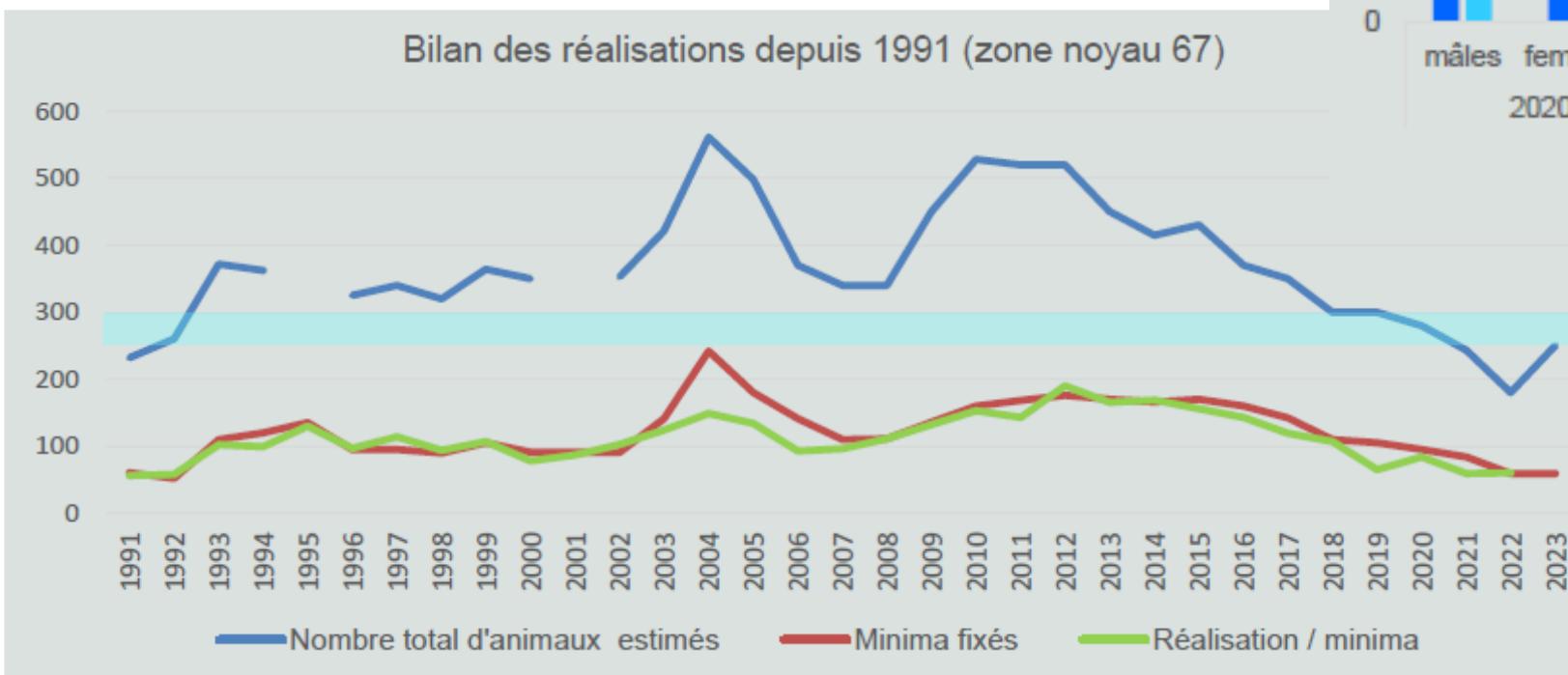
Espèce CHEVREUIL : Pas d'ICE suivi

2- Travail de concertation

- Animation d'un espace de concertation à l'échelle de la zone, ayant permis :
 - La rédaction et validation de la **fiche de diagnostic** partagée de la zone (janvier 2019)
 - La rédaction et validation d'un **plan d'action** par l'ensemble des acteurs locaux (septembre 2020)

3- Les plans de chasse

Espèce DAIM



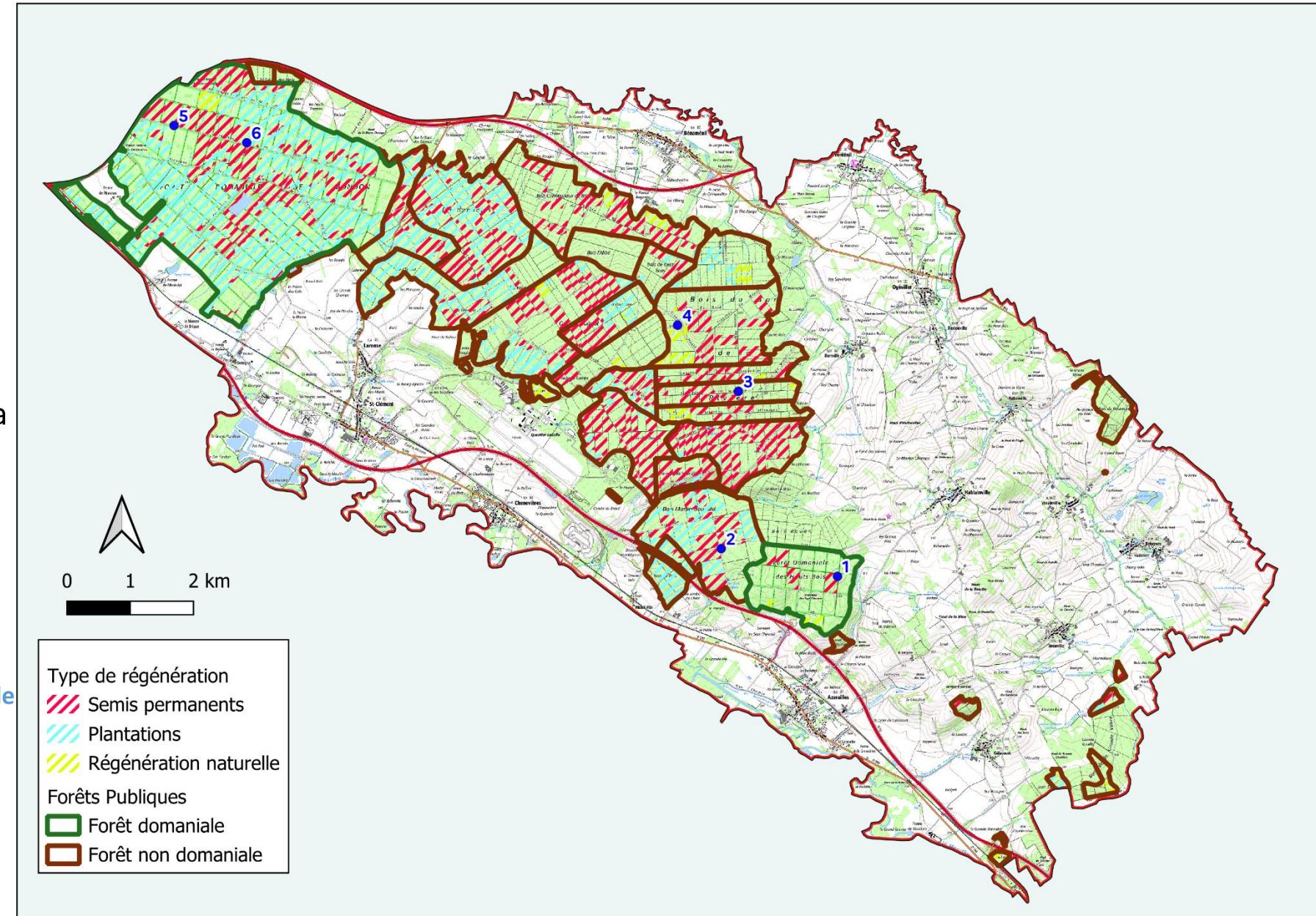
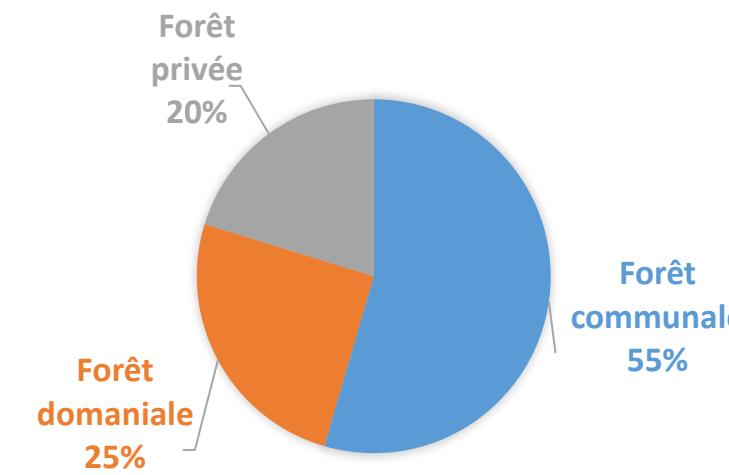
Objectif validé par les partenaires : Atteindre et maintenir une population de daims à env. 300 individus sur la forêt de l'Illwald (noyau de population) et aux alentours

Décisions des membres du comité paritaire concernant la zone à enjeux « Illwald »

Examen et décision pour la demande de déclassement de la zone à enjeux « Massif de Mondon » (Meurthe-et-Moselle)

Carte d'identité de la zone

Surface boisée du massif : 5 461 ha



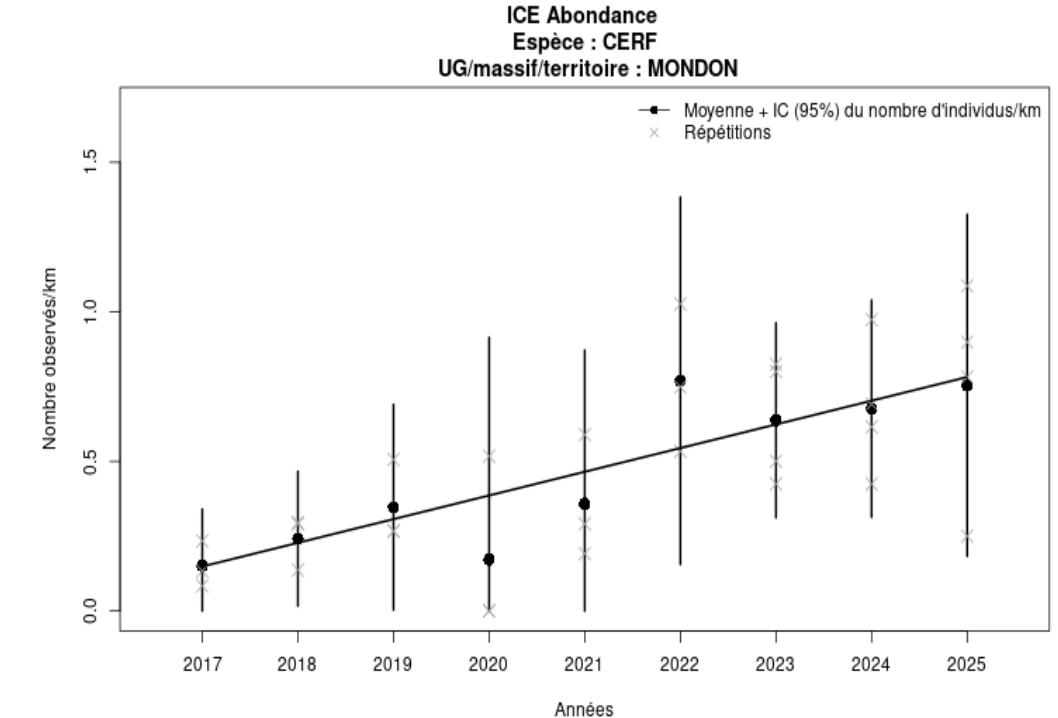
1- Les ICE, suivis et tendance

Espèce CHEVREUIL

- Aucun ICE pour le chevreuil

Espèce CERF

- Indice nocturne suivi depuis 2017 (3 circuits) : Housse de l'abondance



NB : Accord local pour une installation du cerf sur le massif

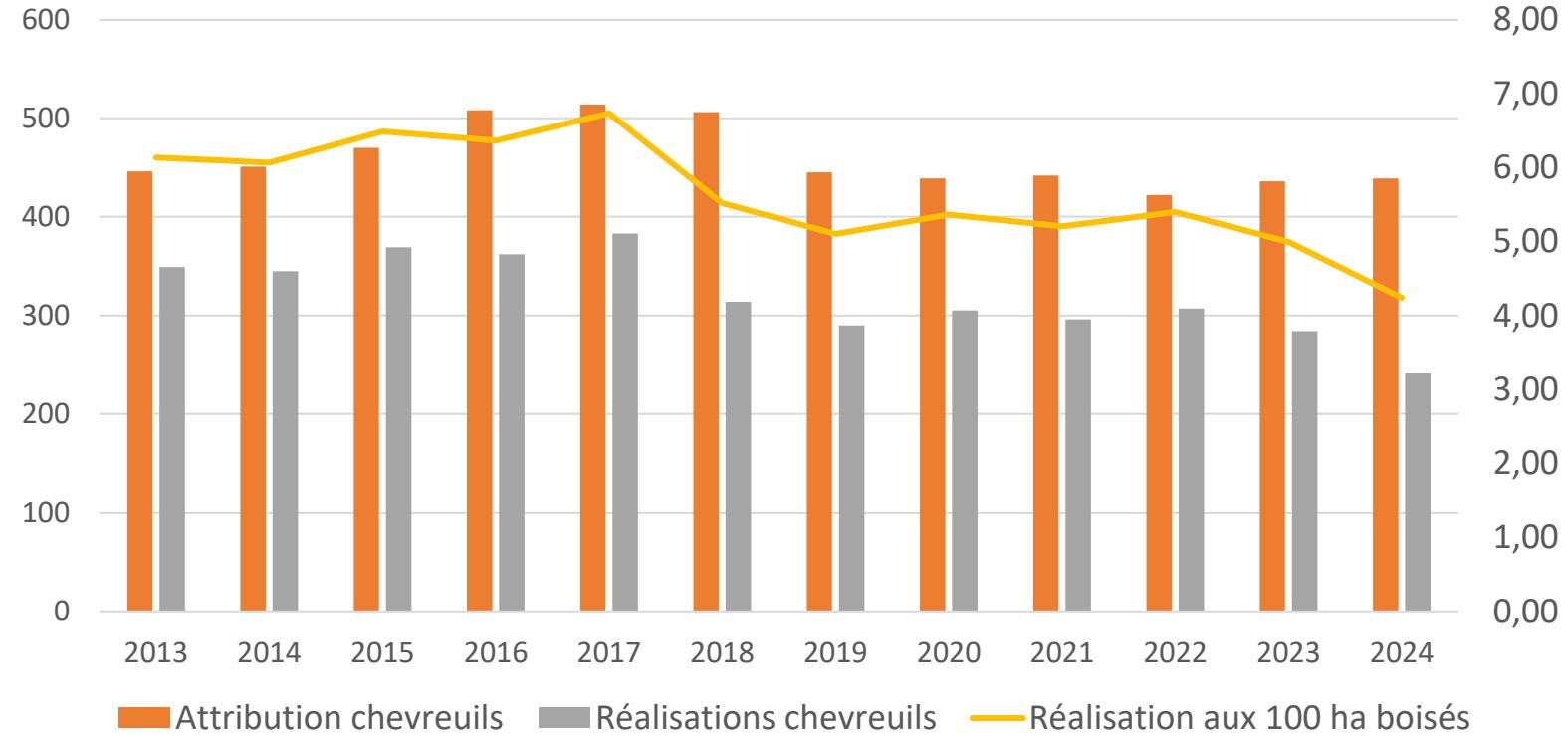
2- Travail de concertation

- Animation d'un comité cervidé : organisation d'une réunion annuelle de concertation, à l'échelle du massif de Mondon.
 - Echanges sur les attributions avec tous les acteurs (CNPF, ONF, DDT, louveterie, FDC, OFB)
- Pas de plan d'action, rédigé et validé, entre les acteurs locaux

3- Les plans de chasse

Espèce CHEVREUIL

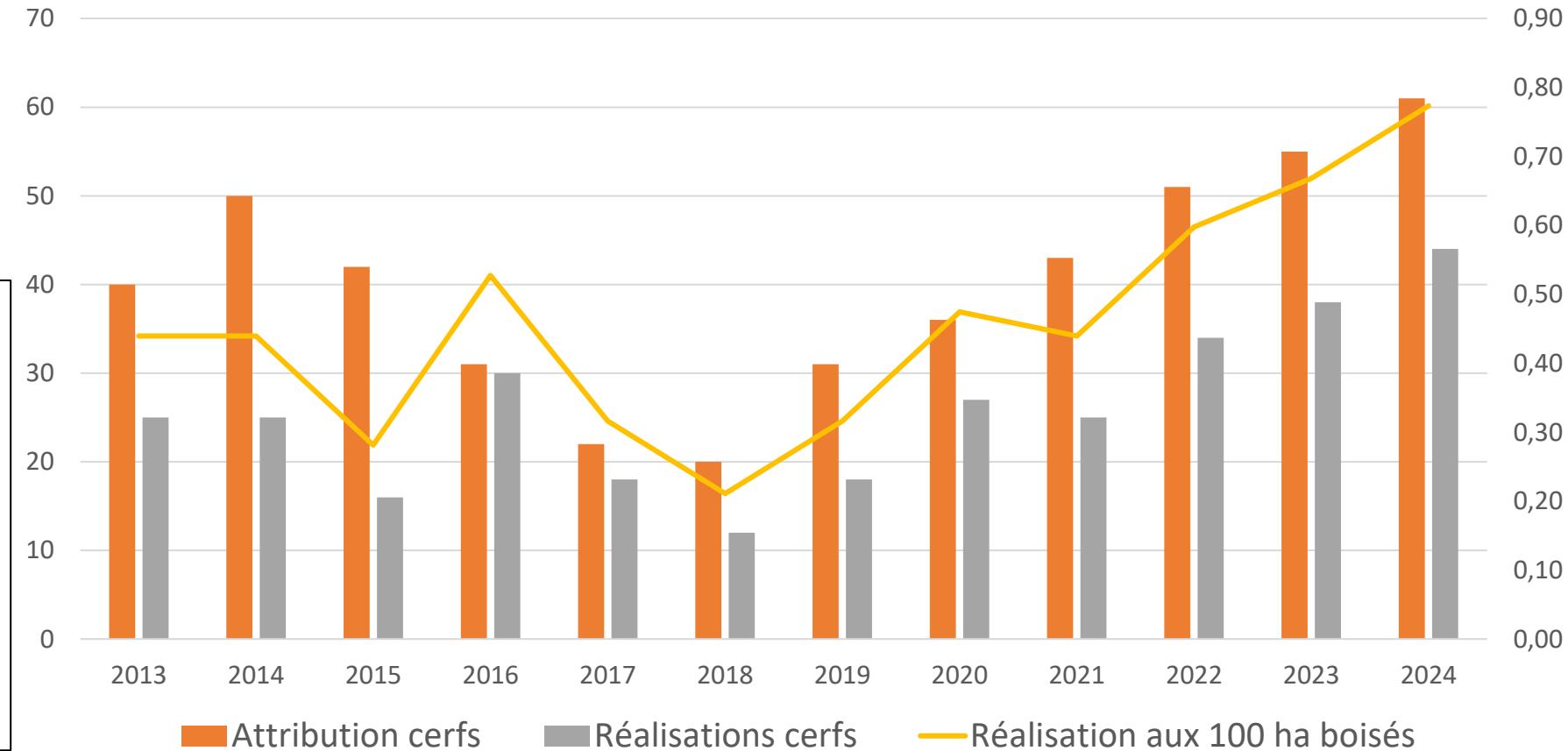
Chevreuil - Massif 30



Chevreuil Massif 30	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Attribution chevreuil	446	451	470	508	514	506	445	439	442	422	436	439
Réalisation chevreuil	349	345	369	362	383	314	290	305	296	307	284	241
<i>dont part en tir d'été</i>	21%	18%	21%	25%	36%	37%	24%	29%	43%	43%	41%	49%
Taux de réalisation	78%	76%	79%	71%	75%	62%	65%	69%	67%	73%	65%	55%
Réalisation aux 100 ha boisés	6,14	6,07	6,49	6,36	6,73	5,52	5,10	5,36	5,20	5,40	4,99	4,24

Espèce CERF

Objectif validé par les partenaires : massif test pour le développement du cerf. Atteindre, à l'équilibre, 0,5 cerf prélevé aux 100 ha, pour une population de 2 cerfs aux 100 ha



Cerf massif 30	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Attribution cerf	40	50	42	31	22	20	31	36	43	51	55	61
Réalisations cerf	25	25	16	30	18	12	18	27	25	34	38	44
<i>dont part biche et faons</i>	20%	24%	38%	10%	0%	17%	33%	30%	56%	62%	58%	61%
Taux de réalisation	63%	50%	38%	97%	82%	60%	58%	75%	58%	67%	69%	72%
Réalisation aux 100 ha boisés	0,44	0,44	0,28	0,53	0,32	0,21	0,32	0,47	0,44	0,60	0,67	0,77

Avis de la commission technique

- Déclassement de zone à enjeux à zone à surveiller
- Propositions soumises à conditions :
 - **Validation d'un protocole de mesures de suivi :**
 - Avant la fin de l'année,
 - Par un groupe de travail, constitué de 2 forestiers, 2 chasseurs, 1 Conseil régional, 1 OFB et 1 DRAAF (+ expert si besoin),
 - Comprenant, a minima, des mesures de pression sur la flore (protocole IRSTEA) et des mesures de performance (cerf et chevreuil)
 - **Réalisation d'un bilan annuel**, présenté en commission technique (au premier semestre de l'année N+1)
 - **Nouvelle présentation en CPSC**, après 3 années de mesures, pour confirmer ou revenir sur la décision de sortie

Décisions des membres du comité paritaire concernant la zone à enjeux « Massif de Mondon »

Point 4/ Questions diverses

Merci de votre attention